



21 juin 2019

(19-4251)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES
AÉRONEFS CIVILS GROS PORTEURS
(DEUXIÈME PLAINTÉ)**

**RECOURS DES ÉTATS-UNIS À L'ARTICLE 22:6 DU MÉMORANDUM
D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Communication de l'Arbitre

La communication ci-après, datée du 20 juin 2019, a été reçue du Président de l'Arbitre, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends.

Je vous informe que le mercredi 5 juin 2019, l'Union européenne a demandé la reprise des travaux de l'Arbitre dans le différend *États-Unis – Mesures affectant le commerce des aéronefs civils gros porteurs (deuxième plainte) (Recours des États-Unis à l'article 22:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends) (DS353)*. L'Arbitre a donc repris ses travaux le 5 juin 2019.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente communication à l'ORD.
